

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 03 octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 26 septembre 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Christelle THORÉ étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/98
En date du 03 octobre 2024

Portant sur :
Budget Commune – Décision modificative n°2

Membres	29
Présents	21
Représentés	5
Votants	26
Exprimés	26
Pour	26
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Jean DU BOUCHERON par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Madame Martine POTTIER.

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 23 – Immobilisations en cours 2313 – Constructions (fonction 325)	- 64 356,06 €	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 2313 – Constructions (fonction 325)		+ 64 356,06 €

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 23 – Immobilisations en cours 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (fonction 325)	- 64 356,06 €	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (fonction 325)		+ 64 356,06 €

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 67 – Charges spécifiques 673 – Titres annulés (fonction 020)	- 20 000,00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 65888 – Autres (fonction 632)		+ 20 000,00 €

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°2, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération n°2024/30 en date du 09 avril 2024, adoptant le Budget Commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte la décision modificative n°2, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessus.

A AIXE SUR VIENNE, le 03 octobre 2024

René ARNAUD

Madame Christelle THORÉ

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 07 octobre 2024, date de sa publication.